

Mairie de FLAGNAC  
12300

☎ : 05/65/64/01/06

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 FEVRIER 2020**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le Lundi 10 février 2020 à 20h30 à la Mairie de Flagnac, salle des Mariages.

**Absents excusés :** Boussac C. (pouvoir à PUECH V.) / Delmon Evelyne (pouvoir à Lantuejoul.O.) / Lacombe Delphine (pouvoir à Domergue François)

**Absent non excusés :** Couchet Jean-Claude

**Ordre du jour**

**Validation du compte-rendu de la dernière réunion**

➤ Compte-rendu des décisions prises par le Maire, par délégation du Conseil Municipal

**Budget 2019:**

➤ Approbation du compte de gestion 2019

➤ Approbation du compte administratif 2019 Pour :

- Le Budget Principal
- Les 3 lotissements
- Le Budget Camping
- Le Budget Photovoltaïque

➤ Délibération clôture du budget du lotissement La Prade

**Investissements 2020 :**

➤ Demandes de subventions :

- Voirie communale 2020
- Revitalisation du centre bourg : démolition de vieilles maisons parcelles B120, B121, B122
- Mise en place adressage sur toute la commune,

**Acquisitions foncières**

➤ Cession gratuite par Mr LAVIGNE d'une parcelle à la commune.

**Inscription au PDIPR des chemins de randonnées pédestres**

➤ Inscription d'itinéraires au Plan Départemental des itinéraires de Promenade et de Randonnées

- Itinéraires proposés,
- Conventions avec les propriétaires,

**Eclairage Public :**

- Travaux d'éclairage public au croisement de la route de la Prade et de la nouvelle déviation de la RD508.
- Adhésion au groupement de commande pour le marché d'électricité organisé par le SIEDA,

## Location de la maison située au 4 rue de la Poste

## Convention avec le Département pour financement aménagement de la RD 508 :

### Location de salle communale :

Pour séances de formation à l'informatique,

### Informations Diverses

Recrutement secrétaire

### Questions diverses

### **La séance débute à 20h30**

Après vérification du quorum, Mme Laure COUDON est désignée comme secrétaire de séance.

#### **1-VALIDATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION**

Monsieur le Maire demande à chaque conseiller ayant reçu le compte-rendu du dernier Conseil Municipal s'il a des commentaires à formuler.

En l'absence d'autres d'observations, le compte-rendu de la réunion du 25 novembre 2019 est validé à l'unanimité.

#### **2- COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Il n'y a aucun compte rendu de décisions pour cette séance

#### **3/APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019**

Monsieur Le Maire propose au conseil, qui a reçu le présent compte rendu par courriel le vendredi 7 février 2020, une lecture et un récapitulatif du tableau (visible sur rétroprojecteur) du compte de gestion 2019 des 6 budgets de la commune :

<b>Budget Principal</b>	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	496 836€	789 435€	292 599
Investissements	766 148€	710 148€	-56 012€

Budget camping	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	76 239€	77 225€	986€
Investissements	0	0	0

<b>Budget lotissement La Prade</b>	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	4 520€	0	-4 520€
Investissements	0	0	0

<b>Budget lotissement St Vincent</b>	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement		0	0
Investissements	0	7 205€	7 205€

<b>Budget lotissement La Garrigal</b>	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement		0	0
Investissements	0	7 976€	7 976€

<b>Budget photovoltaïque</b>	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement		2 595€	2 595€
Investissements	35 208€	180 000€	144 792€

En l'absence de questions et de remarques, le compte de gestion 2019 est approuvé à l'unanimité.

#### **4-APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Monsieur Le Maire propose au conseil, qui a reçu le présent compte rendu par courrier le vendredi 7 février 2020, une lecture et un récapitulatif du tableau (visible sur rétroprojecteur) du compte administratif 2019 des 6 budgets de la commune : budget communal, budget lotissement Laprade, budget Lotissement La Garrigal, Budget Lotissement St Vincent, Budget Camping et Budget Photovoltaïque.

Madame Marie-Claude IMBERT, 1<sup>ère</sup> adjointe, procède au vote.

Chaque budget ne faisant l'objet d'aucune remarque ou question, il est demandé au conseil municipal de se prononcer.

Le compte administratif 2019 est approuvé à l'unanimité.

#### **5-DELIBERATION CLOTURE BUDGET LOTISSEMENT LA PRADE**

En l'absence de travaux à venir sur le lotissement de La Prade, Monsieur le Maire propose de clôturer le budget lotissement « La Prade »

La proposition est validée à l'unanimité.

#### **6-INVESTISSEMENTS 2020-**

Afin de procéder aux demandes de subventions pour l'année 2020, DETR, Région et Département, Monsieur le Maire propose les projets suivants :

##### **1/VOIRIE 2020 : Réfection de voirie**

LOT 1 : route de La Prade à la RD 963	22500.00€HT
LOT 2 : Route de Tillet	6500.00€HT
LOT 3 : Chemin d'accès à la maison Alran à Bans	6200.00€HT
LOT 4 : Route de Reyt aux Camps	10.000.00 €HT
LOT 5 : Chemin desserte maison Gaston	3200.00€HT
<b>TOTAL HT TRAVAUX</b>	<b>48400.00€HT</b>
T.V.A. : 20%	<b>9680.00€</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>50080.00 TTC</b>

**PLAN DE FINANCEMENT**

DETR 30%	14 520 €
Autofinancement	35 560 €
<b>TOTAL FINANCEMENT</b>	<b>50 080 TTC</b>
TOTAL HT TRAVAUX	48 400 €
TVA : 20%	9 680 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>50 080 €</b>

**2/ REVITALISATION DU CENTRE BOURG** (démolition de vieilles maisons parcelles B120, B121, B122), Ce projet prévoit la pose de pavés sur la placette et un petit espace vert dans la ruelle Forge.

LOT 1 : Démolition	14 800.00 €HT
LOT 2 : Maçonnerie et couverture	11 100.00 €HT
LOT 3 : Aménagement espace public	3 900.00 € HT
LOT 4 : Mobilier urbain	3 000.00 € HT
LOT 5 : Eclairage public	3 000.00 € HT
TOTAL HT TRAVAUX	35 800.00 €HT
Acquisitions foncières et frais annexes	3 000.00 € ht
Etudes DIAGNOSTIC	17 000.00 € HT
TOTAL PROJET HT	55 800.00 € HT
T.V.A. 20%	11 160.00 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>66 960.00 € TTC</b>

**PLAN DE FINANCEMENT**

DETR 25%	13 950 €
Région 25%	13 950 €
Conseil Départemental 25%	13 950 €
SIEDA	700 €
Autofinancement	13 250 €
<b>TOTAL FINANCEMENT</b>	<b>55 800 €</b>
TOTAL HT TRAVAUX	55 800 €
TVA : 20%	11 160 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>66 960 €</b>

**3/MISE EN PLACE ADRESSAGE** (affectation d'un nom de rue et d'un numéro à chaque maison)

La réalisation de cette mise en qualité de l'adressage, s'appuyant sur un prestataire externe (La Poste ou le SMICA), pourrait être engagée par la nouvelle équipe municipale dès le 2<sup>ème</sup> semestre 2020, avec la participation des nouveaux élus ainsi que les employés municipaux pour la mise en place sur le terrain.

**ESTIMATIF DU PROJET**

LOT 1 : Assistance technique	4 800.00 € HT
LOT 2 : Achat du matériel	5 000.00 € HT
LOT 3 : Pose de la signalétique (en régie)	1 400.00 € HT
TOTAL HT PROJET	11 200.00 € HT
TVA 20%	2 240.00 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>13 440 E TTC</b>

## PLAN DE FINANCEMENT

DETR 50%	5 600€
----------	--------

### 7- ACQUISITION FONCIERE : Cession gratuite d'une parcelle par Mr LAVIGNE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'agrandissement d'un parking en cours de réalisation, il convient de régulariser le parcellaire cadastral entre la commune de Flagnac et Monsieur LAVIGNE.

Par sa lettre en date du 31/12/2019, Monsieur Elie Lavigne cède gratuitement à la commune une partie de la parcelle B2157 (environ 130m<sup>2</sup>) sous les conditions suivantes :

- Frais de bornage, de géomètre et de notaire à la charge de la commune,
- Construction d'un muret dans le prolongement de celui existant,
- Construction d'un muret dans le prolongement de celui existant,
- Remise en place des poteaux à linge,
- Mise en place d'une haie de 1.80 de hauteur sur la parcelle communale (plantation et entretien de la haie à la charge de la commune)

Cette cession permet la réalisation de 7 places supplémentaires, portant ainsi la capacité du parking à 27 places.

Le coût supplémentaire lié à ces travaux fera l'objet d'un avenant au marché Rouquette.

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de délibérer sur la cession gratuite à la commune de Flagnac de la parcelle B 2157 aux conditions proposées par M Lavigne.

La proposition est validée à l'unanimité.

A l'issue du vote l'ensemble du conseil demande à Monsieur le Maire de rédiger une lettre de remerciements de la part de tous les élus. Olivier Lantuejoul demande à ce que les travaux engagés par la commune pour satisfaire les requêtes de Mr Lavigne soient suivis et de qualité.

### 8-INSCRIPTION AU PDIPR des chemins de randonnées pédestres

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, que l'Office de Tourisme, en concertation avec les communes et le Département, avait organisé une réunion pour classer officiellement certains itinéraires déjà existants au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et randonnées (PDIPR).

Monsieur le Maire laisse la parole à la commission chargée de cette inscription.

Cette commission était composée de Madame Véronique PUECH, Monsieur Alain LAYBROS et Monsieur Olivier LANTUEJOUL et Patrick BONY

Monsieur LAYBROS, à l'appui d'une carte trace les 3 chemins retenus avec des distances différentes, des difficultés allant de facile à moyenne.

Ces trois itinéraires sont :

- randonnée du bord du Lot (longueur 6 km),
- randonnée de Tillet, Rey et retour sur Flagnac (longueur 9 km),
- randonnée d'Agnac à Laborie de Pagax, Pagax et Bétonesque (longueur 6 km).

Il souligne que malgré l'ampleur du projet et l'investissement dont a fait preuve la commission, l'appui et le travail de Madame DOS SANTOS a été d'un grand secours.

Un travail très soutenu a été fait pour retrouver les propriétaires des parcelles où passent les chemins de randonnées. Chaque propriétaire a rencontré les membres de la commission afin d'échanger et de signer la convention requise. Madame Véronique PUECH rapporte l'inquiétude

et le souhait de certains propriétaires face aux engins motorisés, qui pourraient emprunter les chemins pédestres. Monsieur le Maire rappelle que chaque personne est responsable de ses actes, que les chemins sont inscrits en « chemins de randonnées pédestres » et qu'il appartient à chaque utilisateur de respecter les règles de bonne conduite d'un randonneur ; le maire quant à lui ne pourra être présent derrière chaque randonneur.

Monsieur le Maire réitère ses félicitations en soulignant l'implication de la commission qui a réussi, en un temps record à réunir les conventions indispensables à cette inscription.

Monsieur le Maire propose donc de demander l'inscription au PDIPR des 3 itinéraires indiqués.

La proposition est validée à l'unanimité.

## 9-ECLAIRAGE PUBLIC-

### **Travaux d'éclairage public au croisement de la route de la Prade et de la nouvelle déviation de la RD508.**

La proposition du SIEDA n'étant pas parvenue à ce jour, ce point n'est pas traité en séance.

### **Adhésion au groupement de commande pour le marché d'électricité organisé par le SIEDA,**

Monsieur le Maire expose que le SIEDA va lancer une consultation pour la fourniture d'électricité car la loi supprime les Tarifs Réglementés de Vente d'Electricité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour les communes.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, au vue de cette nouvelle disposition concernant la suppression des tarifs bleu et compte tenu de l'obligation des collectivités à respecter les règles de commande publique, les élus du SIEDA propose à l'ensemble des collectivités qui le souhaitent, d'adhérer à un groupement de commande, leur permettant de souscrire un marché de fourniture d'électricité pour les puissances inférieures à 36KVA.

Le maire propose d'adhérer à ce groupement de commande pour les 35 points de livraison que possède la commune.

La proposition est validée à l'unanimité.

## 10-LOCATION MAISON SITUEE AU 4 RUE DE LA POSTE FLAGNAC-

Monsieur le Maire propose la location de la maison située 4 Rue de la Poste à FLAGNAC. Cette maison, achetée en 2018 et proposée à la vente pour un montant de 119 000 € a, à ce jour, eu 9 visites qui sont restées sans proposition.

Monsieur le Maire indique qu'une demande de location, pour cette maison lui a été adressée, et qu'elle pourrait être louée à partir du 15/02/2020.

Si la proposition de location est retenue, Monsieur le Maire propose un loyer de 500 mensuel de 500€.

La proposition est validée à l'unanimité.

## 11- Convention avec le Département pour financement aménagement de la RD 508

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'engagement de la commune à participer au financement des travaux d'aménagement de la route départementale n°508 sur la commune de Flagnac, concernant la déviation du Foirail.

La traversée de la RD508 risquant de s'avérer dangereuse pour les habitants de la route de La Prade, dont les résidents de l'EHPAD, la municipalité avait sollicité le Département pour la construction d'un passage souterrain d'où une participation financière à ces travaux.

### **Financement de l'opération :**

Le projet de convention fait apparaître un coût estimatif des travaux de 519 645€ hors taxes avec un financement de 77 772€ à la charge de la commune.

En application des règles départementales des programmes routiers, le tableau ci-dessous définit le plan de financement suivant :

Désignation Travaux	Montant travaux HT	FINANCEMENT Département	FINANCEMENT Commune
Désamiantage	6 900.00	6 900.00	
Travaux préparatoires	10 400.00	10 400.00	
Terrassements et chaussées	291790.00	291790.00	
Assainissement pluvial	41 315.00	41 315.00	
Abords	57 442.50	16 000.00	41 442.50
Ouvrage cadre	7 2659.00	36 329.50	36 329.50
Mise à niveau	1 500.00	1 500.00	
Réseaux	13 070.00	13 070.00	
Divers	47 250.00	47 250.00	
<b>TOTAL</b>	<b>542 326.50</b>	<b>464 554.50</b>	<b>77 772.00</b>

Le département assure le préfinancement de l'opération, prend en charge la T.V.A. et bénéficiera donc en totalité du FCTVA.

Un avenant financier sera élaboré après résultat d'appel d'offres.

Compte tenu des termes de la convention, Monsieur le Maire propose :

- de valider la convention du Département,
- de demander un financement sur les deux exercices 2020 et 2021,

La proposition est validée à l'unanimité.

## 12-LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE

A la demande d'un habitant de Flagnac, auto-entrepreneur dans le domaine de l'informatique, recherchant une salle lui permettant d'assurer des formations en informatique, Monsieur le Maire propose la location de la salle communale (salle du 3<sup>ème</sup> âge ou salle CCVL) à un tarif de 20€ TTC la séance (comprenant, les tables, les chaises et le chauffage éventuel).

Monsieur le Maire précise que les sessions de formation se passeraient sur une ½ journée maximum et qu'en aucun cas, les habitudes des bénéficiaires des salles (club du 3<sup>ème</sup> âge, gym...) ne seront perturbées. Une salle disponible sera proposée.

La proposition est validée à l'unanimité.

## 12- RECRUTEMENT SECRETAIRE DE MAIRIE à partir du 1<sup>er</sup> avril 2020

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal la nécessité de créer un emploi de secrétaire de mairie en remplacement de Madame Virginie Césano, mutée depuis le 17 janvier 2020.

Après avoir posté des offres en ligne, 2 entretiens ont été fait avec la commission recrutement.

Madame ANDRIEU a été retenue pour le poste.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal

La création d'un emploi de secrétaire de Mairie à temps complet (1<sup>ère</sup> classe Catégorie C) à 35 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020. Elle bénéficiera d'une prime IFSE de 3500.€ annuel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette création d'emploi avec effet au 01 avril 2020. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget.

La proposition est validée à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe que l'ordre du jour est terminé, que ce conseil municipal est le premier de l'année et le dernier de la mandature.

Le bilan de ces années écoulées est positif avec des finances saines. Le point marquant est le développement de l'économie sur notre commune ainsi que la réalisation de deux grandes réalisations d'infrastructure par le Département.

Bien sur, il reste beaucoup de choses à entreprendre, de nombreux projets à réaliser mais pour l'heure, Monsieur le Maire rappelle le travail accompli dans l'intérêt de tous.

Monsieur le Maire remercie chaleureusement chaque membre du conseil municipal pour la gestion dans la réalisation des projets, pour les efforts faits et pour l'implication dont tout le monde a fait preuve pendant ces 6 années.

Dans quelques semaines, une autre équipe prendra le relais, elle aura en charge de poursuivre cette mission de gestion communale dans l'intérêt général de ses habitants et de la commune.

Nous lui souhaitons toute la réussite pour notre commune

Patrick BONY intervient pour demander si un planning a été établi pour la tenue des bureaux de votes. Monsieur le Maire répond, que pour les élus ou futurs élus seront sollicités le moment venu.

Pour l'heure, reprend Mr TIEULIE, nous allons partager un moment convivial avec la dégustation d'une fouace.

La séance est levée à 22h00.